



Nos utilités publiques et leur nationalisation

Ces services sont ainsi nommés parce qu'ils servent tout le monde. Ils devraient donc, en toute équité, selon le plus élémentaire bon sens, appartenir au public, envisagé comme unité collective, et être administrés en son nom, de façon que ledit public, pour en jouir sans grimacer, puisque c'est son droit le plus naturel, n'ait à faire face qu'à un prix de revient strictement minimum.

Or, dans l'actuel état des choses, ces services dits d'utilité publique, à la faveur d'antiques lois qui assurent une impunité absolue à leurs principaux administrateurs, lorsqu'ils exploitent le public consommateur en fixant arbitrairement des taux trop élevés, beaucoup trop élevés, que ce soit pour l'usage de l'électricité, du tramway, du téléphone, des chemins de fer ou des voies de navigation maritime.

Cette exploitation de la majorité par la minorité, qui est bien la pire caractéristique de ce que nous croyons avoir de mieux en fait de démocratie, est l'une des vicieuses tares sociales dont l'après-guerre devra faire litière avec célérité, sans quoi le monde de demain sera de nouveau en pleine crise de folie sanguinaire d'ici un quart de siècle, sinon avant.

Cependant, l'opinion publique, hier encore quantité négligeable au tribunal de la pensée sociale, commence à montrer les dents aux trusts et monopoles qui nous servent à prix fort l'électricité, le tramway, le téléphone et autres utilités publiques. C'est que le vase des duperies séculaires commence à déborder, que les semences d'abus annoncent des tempêtes prochaines et que le public consommateur se prend aujourd'hui à manifester des signes non équivoques de mauvaise humeur à la seule pensée qu'il paie beaucoup trop cher pour l'électricité, le tramway et le téléphone, sans oublier les autres services publics, pour permettre qu'une substantielle fraction des recettes brutes de ces compagnies soit distribuée, sous forme de dividendes, à leurs actionnaires. Ceux-ci se rendent-ils enfin compte qu'ils sont des parasites en proportion des dividendes qu'ils touchent ?

Nos utilités publiques devraient être administrées strictement dans l'intérêt public, non pas au profit d'actionnaires dont certains n'habitent même pas le pays et n'ont jamais vu de près ou de loin le service public dont ils détiennent trop souvent le contrôle.

Jusqu'à présent, peu de nos gouvernants ont osé municipaliser, provincialiser ou nationaliser les monopoles d'utilité publique, d'où la naissance du manque de confiance dans l'autorité parmi ce qu'on est convenu d'appeler le gros public. Et ce manque de confiance, selon toutes probabilités, augmentera au fur et à mesure que ledit public prendra davantage conscience de ses droits à un mieux-être matériel et moral.

Un vieux dicton dit que "tout vient à point à celui qui sait attendre". Fort bien, nous espérons que dans le cas de la nationalisation des utilités publiques ce dicton se réalisera, car il y en a également un autre qui dit : "espérance fait vivre, mais longue attente fait mourir". Il y a déjà si longtemps que le Travail Organisé, par la voix du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a pris position sur cette question, — plus de cinquante ans, — et a inséré dans sa Déclaration de principes la revendication suivante :

"Nationalisation et administration démocratique de toutes les utilités publiques et nationalisation du crédit et des banques."

D'année en année, dans toutes les provinces de notre vaste Dominion, on a réclamé près de nos gouvernements la réalisation de ce desideratum avec un certain succès dans certaines provinces, avec moins de succès ou pas du tout dans d'autres, mais n'empêche que l'idée fait son chemin et que la période d'après-guerre activera cette marche en avant.

Nous nous étonnons, toutefois, qu'il y ait encore des journaux, se disant progressifs et indépendants surtout, qui défendent l'initiative privée en ce qui concerne l'exploitation des utilités publiques. Certains d'entre eux étaient pourtant des ardents avocats de la nationalisation il n'y a pas si longtemps. Qu'est-ce qui a bien pu les faire changer d'idée ?

Ils font comparaison, entre autres, entre ce que paient en taxes la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et l'Hydro-Electric d'Ontario ; ils finissent par dire que si nous payons plus cher à Montréal que les citoyens de Toronto et autres municipalités d'Ontario pour pouvoir, lumière et chauffage électriques, par contre, la M. L. H. & P. payant de grosses taxes, nous, les consommateurs, payons moins en taxes de ce fait. S'il est vrai que l'Hydro-Electric d'Ontario paie moins de taxes, cela ne prouve pas que les clients de cette utilité publique en paient plus que ceux du monopole de la rue Craig.

Et puis les taxes sur revenu et profits ne doivent pas être

(Suite à la quatrième page)

M. Jos Matte élu président par intérim de la Fédération provinciale du travail

M. Joseph Matte échevin de la ville de Québec et vice-président de la Fédération provinciale du travail, remplira les fonctions de cet important organisme lorsque M. J.-Elphège Beaudoin, président, sera obligé



de s'absenter de la métropole et de la province.

L'exécutif de la fédération a pris cette décision au cours d'une réunion spéciale tenue dans les bureaux de M. Marcel Francq, 11 ouest, Saint-Paul, après que M. Beaudoin nommé récemment représentant canadien de l'Union internationale des employés du tramway, eut déclaré qu'il entreprendra une tournée de Vancouver à Halifax, dans l'intérêt de son union.

Diverses questions furent discutées dans l'intérêt du mouvement ouvrier internationale de notre province.

Le gouvernement est tenu de donner justice aux ouvriers internationaux quoi qu'il en pense !

L'assemblée régulière du Conseil des Métiers et du Travail tenue jeudi soir dernier ne fut certainement pas tendre pour le gouvernement provincial, prenant à partie le premier ministre, l'hon. Adélard Godbout et le ministre du travail, l'hon. Edgar Rochette.

L'hon. Edgar Rochette fut accusé de favoriser les syndicats catholiques, spécialement dans l'industrie locale du papier et de la pulpe, et ceci après que le secrétaire eut donné lecture d'une lettre adressée aux autorités des différents moulins de papier de la province leur enjoignant de suspendre toutes les clauses de préférence unioniste et d'affiliation aux unions dans les contrats de travail, et ceci pour maintenir l'effectif des syndicats catholiques au dépens des organisations de la Fédération américaine du Travail, avec l'aide du département du travail.

Le vice-président J.-E. Beaudoin dit que le ministre du travail dans un avis à la compagnie favorisait le syndicat et qu'au cours de certains différends il a constamment main-

(Suite à la quatrième page)

Deux poids, deux mesures, lorsqu'il s'agit d'empêcher les syndicats catholiques d'aller à la ruine

Au début d'octobre, toutes les compagnies manufacturières de papier de la province ont reçu de l'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, une lettre dictée d'après les conclusions du rapport sur les papeteries de la province par les honorables juges J.-Alfred Prévost et Stuart McDougall, de la Cour du banc du roi, et Garon Pratte, de la Cour supérieure.

Voyons ce que dit cette lettre, en date du 1er octobre :

"Dear Sirs: — The report of the Commission appointed to investigate the trade union dispute in your mill has been considered by the Cabinet.

I have to inform you that the Government of this Province is of opinion that in order to implement the recommendations of the Commission, the following line of action should be adopted :

1. All union preference or maintenance of membership clauses in labour agreements should be suspended.
 2. Opportunity should be afforded to the National Syndicates to act as representative of their membership for the submission of grievances involving their members.
- We rely upon your full co-operation in the enforcement of this policy.

Yours truly,

(Signed): EDGAR ROCHETTE, Minister."

Après avoir reproduit la copie de cette lettre, qui ne fut probablement adressée qu'en anglais aux compagnies intéressées, nous pouvons en donner une traduction libre :

"Cher messieurs, — Le rapport de la Commission nommée pour faire enquête sur une dispute inter-unioniste dans votre moulin a été étudié par le Cabinet.

Je dois vous informer que le Gouvernement de cette Province est d'opinion que, pour appliquer les recommandations de cette Commission, la ligne de conduite suivante doit être adoptée :

1. Toutes clauses dans les ententes collectives ayant trait à la préférence unioniste ou au maintien de l'affiliation à une union doivent être suspendues.
2. L'opportunité doit être donnée aux Syndicats Nationaux d'agir comme représentants de leurs membres dans la présentation des griefs affectant leurs membres.

Nous comptons sur votre entière coopération dans la mise en vigueur de cette politique.

Votre tout dévoué,

(Signé): EDGAR ROCHETTE, ministre."

Cette lettre tente sans doute de remédier à la "situation déplorable" que les honorables juges ont ainsi définie :

"1. L'introduction dans les contrats collectifs des paragraphes — qui ont converti en ateliers fermés au bénéfice des unions internationales, les usines, ou des groupements ouvriers importants sinon majoritaires, qui adhéraient aux syndicats nationaux ; et ce, en violation de toute liberté syndicale ou d'association."

Il faut remarquer que cette clause remédiate est une arme à deux tranchants et qu'elle peut aussi bien agir contre les unions internationales que contre les syndicats catholiques. Dans l'occurrence, il s'agit de la faire servir à la destruction des unions internationales qui détiennent la suprématie dans les usines de papier en comptant parmi leurs membres les hommes de métier, les papetiers, les hommes-clefs, et, en plus la majorité des ouvriers presque partout.

Au mois de septembre, un vote de représentation fut pris dans les moulins à papier concernés. Il est à remarquer que les membres des unions internationales avaient reçu la consigne de s'abstenir de voter. Voyons un peu le résultat du vote :

Price Brothers and Company, Limited, Moulin à Jonquière : Total des employés, 215. Ont voté, 104, dont 95 pour le Syndicat catholique des employés de pulpe et de papier de Jonquière ; 5, pour la Fraternité internationale des ouvriers de la pulpe, du sulfite et du papier, et 1 pour la Fraternité internationale des papetiers ; 3 bulletins nuls. On peut en conclure que sur 215 employés, 117 étaient des membres des unions internationales.

Usines de Kénogami : Total des employés, 934. 403 votes ont été donnés. Le Syndicat catholique en a obtenu 383, et 11 bulletins ont été annulés. Il reste donc 590 ouvriers à répartir entre les unions internationales.

Usines de Riverbend : Total des employés, 490, dont 249 ont voté : Pour le Syndicat catholique, 231 ; bulletins annulés, 13.

(Suite à la quatrième page)

L'Aluminum Company se pourvoit en appel

Comme conséquence de réclamations présentées par les Syndicats nationaux et la Fédération Américaine du Travail, le Conseil régional du travail en temps de guerre pour la province de Québec a ordonné à l'Aluminum Company of Canada, Limited, le 2 octobre 1943, de payer à ses employés, dans la province de Québec, temps et demi pour tout ouvrage fait après une journée de huit heures. La décision officielle du Conseil régional se lit comme suit :

"... Vu que la pratique générale existe dans presque toutes les industries importantes de payer temps et demi pour tout ouvrage fait après une journée de huit heures, QU'IL est juste et raisonnable que l'Aluminum Company of Canada établisse cette pratique dans toutes ses usines de la province de Québec.

"Et en conséquence le Conseil régional du travail en temps de guerre pour la province de Québec donne instructions à l'Aluminum Company of Canada de payer à tous ses employés mentionnés dans l'ordre-enconseil 5963, dans toutes ses usines de la province de Québec, temps supplémentaire au taux de temps et demi pour tout ouvrage fait après une journée de huit heures."

Comme on pouvait s'y attendre, la compagnie a demandé au Conseil régional du travail de reconsidérer sa décision et, si nécessaire, d'accorder à la compagnie le droit d'en appeler au Conseil national du travail.

L'Aluminum Company of Canada, Limited, base son appel sur le fait que la compagnie a déjà un plan uniforme approuvé par le Conseil du travail pour chacune de ses usines dans la province de Québec. Ce plan prévoit le paiement du temps supplémentaire au taux de temps et demi, mais après une semaine de travail de 48 heures.

C'est ce principe désuet et rétrograde que les ouvriers veulent faire disparaître, parce qu'il conduit à de trop criants abus, même de la part des ouvriers qui en sont les principales victimes.

La compagnie fait grand état du genre de ses opérations qui exigent le maintien constant des équipes de travailleurs à l'ouvrage, pour que la production soit ininterrompue. Elle dit prévenir l'absentéisme en ne payant le temps et demi qu'après une période de 48 heures. Nous croyons, comme ouvriers, qu'il y a d'autres moyens contre l'absentéisme que celui d'exploiter les ouvriers en les forçant à donner six jours pleins de

Moyenne plus élevée de salaires en 1941

Les statistiques recueillies au cours du recensement de 1941 montrent, d'après l'Office fédéral de la statistique, que la moyenne des salaires de 2,080,883 hommes, de 2 juin 1941, était de \$998 par année comparativement à \$927 lors du recensement de 1931. En 1941, 619,195 femmes gagnaient en moyenne \$492 par année comparativement à \$559 en 1931. De 1940 à 1941, 1,215,730 soutiens de famille avaient un revenu moyen de \$1,419.

Dans toutes les provinces, sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, les hommes gagnaient plus cher en 1941 que dix ans auparavant.

D'autre part, la moyenne du salaire des femmes avait diminué dans toutes les provinces.

travail avant d'avoir droit au taux et demi.

La compagnie mentionne tout spécialement les ouvriers d'équipes qui, au moment où ils prennent une nouvelle relève, ou pour des raisons absolument personnelles, reçoivent la permission d'échanger leurs heures de travail avec celle d'un copain. Ces ouvriers travaillent parfois 16 heures dans une journée, mais leur travail, dit la compagnie, ne dépassera pas pour cela 48 heures par semaine. Il existe une situation semblable dans le cas de certaines catégories d'ouvriers travaillant un peu plus de huit heures par jour afin qu'ils puissent jour de leur samedi après-midi. D'habitude, ces arrangements sont consentis à la demande même des ouvriers, et la compagnie s'objecte naturellement à payer temps et demi pour plus de huit heures par jour dans ces circonstances.

La compagnie désire aussi faire exempter de cette directive les employés de bureau salariés, les surveillants, contremaitres, gardes, concierges, etc., dont le salaire est basé sur la possibilité que leur travail dépasse parfois huit heures par jour et qui jouissent de privilèges que n'ont pas les ouvriers payés à l'heure. D'après la compagnie, l'ordonnance ne devrait pas s'appliquer à ces employés qui n'occupent pas un poste plus "élevé que celui de contremaitre". En fait, parmi les 15 ou 20,000 employés de la compagnie dans la province de Québec, moins d'une centaine sont considérés comme appartenant à une catégorie supérieure à celle de "contremaitre".

Ventilation et disette de charbon

"Mon médecin m'a toujours dit qu'il fallait aérer la maison, même en hiver, et qu'il était préférable de dormir dans une chambre dont la fenêtre est ouverte. Mais aujourd'hui le contrôleur du charbon exige que l'on se dispense de la ventilation et que l'on garde bien closes les fenêtres!"

Un lecteur nous écrit et réclame des explications pour cette contradiction devant laquelle il se trouve. Malheureusement, il est peu facile de fournir les explications demandées. Si nous manquons de charbon, la santé publique en souffrira mais il est probable qu'elle en souffrira aussi si nos maisons ne sont pas suffisamment aérées.

Ce n'est là qu'une des nombreuses anomalies qui, inévitablement, abondent en temps de guerre alors que ce sont des fonctionnaires, irresponsables devant le peuple, qui édictent les lois auxquelles ce dernier doit se conformer.

Le contrôleur du charbon a décidé que l'on devrait garder les fenêtres closes et sa décision est sans appel. Il peut, et nous sommes persuadés que c'est le cas, agir en toute bonne foi et dans l'unique but de protéger l'intérêt public. Cependant, les Canadiens savent que ces règlements viennent des hommes politiques qu'ils ont élus à Ottawa, pour les représenter, (mais qui se dissimulent derrière la bureaucratie) et à qui ils pourraient demander comment il se fait que des mesures n'aient pas été prises pour éviter cette disette de combustible, à qui ils pourraient demander pourquoi il n'y eut pas de meilleure répartition de la main-d'œuvre. — *Montréal-Matin.*

Accusé d'avoir conseillé de réduire la production

M. Omer Gaucher, président de l'Union locale 55 des ouvriers boulangers et organisateur local du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a comparu, samedi dernier, devant le juge Armand Cloutier, sous l'accusation d'avoir, le 30 septembre, au cours d'une réunion publique des ouvriers de la Dominion Rubber, succursale Papineau, conseillé à ces ouvriers de diminuer la production de guerre de 20 pour cent dans cette usine.

M. Gaucher a nié sa culpabilité. Après une longue discussion au sujet du cautionnement, le président du tribunal, se rendant à la demande de Me Gerald Fauteux, C.R., procureur senior de la Couronne, a fixé deux cautionnements de \$950 chacun ou un dépôt de \$1,000 pour la mise en liberté de l'accusé. La peine maxima prévue par la loi pour un délit de ce genre est de 2 ans de pénitencier.

Me Lucien Gagnon, agissant pour la défense avec Me Antoine Sénécal, C.R., comme avocat conseil, a décliné la juridiction du tribunal avant que son client enregistre un plaidoyer.

La plainte a été portée par la gendarmerie royale après une enquête de 15 jours. C'est la première accusation du genre à être portée en correctionnelle depuis la déclaration de la guerre.

M. Gaucher a obtenu sa liberté après avoir fourni le dépôt exigé.

En marge de cette affaire, rappelons que, le 6 septembre, une grève éclatait à la Dominion Rubber, grève qui ne dura que quelques heures, car les ouvriers reprirent le travail après que M. Raoul Trépanier, officier conciliateur du ministère fédéral du Travail, leur eut déclaré que cette grève était illégale.

Trois nouveaux ateliers de l'union à Montréal

MM. Bernard Shane, organisateur, et Claude Jodoin, député de Saint-Jacques à l'Assemblée législative et gérant canadien-français de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, viennent d'annoncer que deux autres fabriques de robes et une manufacture de manteaux pour dames ont décidé de signer des contrats de travail avec cette union.

En vertu des contrats de travail, ce sera trois ateliers fermés où seuls des membres de l'union auront le privilège de travailler. La semaine de 44 heures y sera également établie.

Dans le premier cas, les employeurs paieront le boni de vie chère, soit 8 1/2% et dans le second cas, 12 1/2%.

MM. Shane et Jodoin ont de plus annoncé que l'objectif fixé par cette union pour le 5e emprunt de la victoire est de \$500,000. "Lors du 4e emprunt," ont-ils précisé, "les membres ont souscrit \$400,000 et près de \$1,000,000 en tout pour les 2e, 3e et 4e emprunts."

Menace de grève des cheminots

La situation chez les cheminots des Etats-Unis devient de plus en plus critique. En fin de semaine, 1,350,000 cheminots américains seront appelés à se prononcer sur la question de leurs conditions de travail, et on prédit une majorité considérable en faveur de la grève, nous apprend-on de Washington.

Les chefs des fraternités admettent qu'ils ne peuvent plus contenir le mécontentement de leurs membres et qu'ils prévoient des grèves illégales dans plusieurs endroits des Etats-Unis.

M. Gérard Picard refuse d'agir comme arbitre

Dans son différend avec ses employés, le Conseil de ville de Joliette avait désigné M. Gérard Picard, secrétaire général de la Confédération catholique des travailleurs canadiens pour le représenter dans le conseil d'arbitrage.

M. Picard, présentant les difficultés que cela entraînerait pour lui et son organisation et les ouvriers concernés, a refusé la nomination.

M. J.-Elphège Beaudoin, président de la Fédération provinciale du Travail, représentera les ouvriers de la ville à cette enquête.

A la suite du refus de M. Picard, le conseil municipal de Joliette a nommé Me Georges-E. Lapalme, de Joliette, pour représenter la ville.

MM. Beaudoin et Lapalme se sont rencontrés au bureau de M. Cyprien Miron, conciliateur du ministère provincial du Travail, et ont choisi Me Antonio Garneau, C.R., comme président du tribunal d'arbitrage pour étudier les griefs des employés.

On sait que les employés de la ville de Joliette, au nombre de 66, et membres de l'Union internationale, ont demandé cette enquête au sujet de leur demande d'augmentation des salaires qu'ils trouvent insuffisants.

Notre production supérieure à celle de la Russie

"La production de guerre du Canada depuis 1939 a dépassé de beaucoup l'effort accompli sous ce rapport par la Russie au cours de la même période de temps", a déclaré cette semaine M. Hugh-A. Crombie, assistant du vice-président de Dominion Engineering Works.

M. Crombie, qui était le conférencier invité au dîner mensuel de la "Purchasing Agents' Association of Montreal", en l'hôtel Mont-Royal, a ajouté que le Canada occupe aujourd'hui le quatrième rang au point de vue de l'industrie lourde et que, pour une nation non industrielle, son effort à ce sujet ne saurait être comparé qu'avec celui des Etats du nord lors de la guerre Civile. Il a précisé qu'on y fabrique actuellement un demi-million d'obus par semaine et que, depuis le début de la guerre, la production de véhicules motorisés au Canada a été de 500,000, de 25,000 chars d'assaut, de 630,000 petites armes et de plus de 500 navires.

Nouveaux règlements de travail aux Trois-Rivières

On nous annonce qu'à la suite d'une entente conclue entre le service de l'inspection des établissements industriels et commerciaux et le comité paritaire de l'industrie du bâtiment de la région des Trois-Rivières, les permis de dérogation aux heures de travail devront être obtenus avant que les employés effectuent le travail supplémentaire.

Demande d'abolition des frais scolaires

Au cours de sa dernière séance mensuelle, la commission scolaire des écoles protestantes de Montréal a réitéré sa demande d'abolition des frais de scolarité pour la classe de neuvième. Le Comité central a déjà consenti à la gratuité pour la classe de huitième, mais il s'est opposé à ce que la mesure s'applique à la neuvième année parce qu'elle supprimerait une source de revenu d'environ \$65,000. Le Dr J.-Stanley Allen a déclaré que la province de Québec était de toutes les provinces du pays celle dont la contribution par tête au coût de l'instruction publique est la plus basse. Il a ajouté qu'il était temps qu'elle fasse plus et que c'était une excellente chose que d'abolir les frais de scolarité dans toutes les classes.

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième Jeudi de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Paul Fournier 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. LA. 5381; vice-présidents Onésime Renaud, 900 boulevard St. Laurent, Tél. LA. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 — 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise the Council: The Typographical Union No. 176, Jacques Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 54, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J. A. Richard and H. Collin. Council meets seconds Tuesday of each month at 900 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingdon Room (Y.M.C.A. Building). R. M. Bennett, President, 337 Marjorie Avenue, Verdun; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 54, 484 McGill Street; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Tel. MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS — MENUISIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Edouard Doucet; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier. Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: H. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Tassaint et Elzéar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre U. L. N. L'Heureux, secrétaire.

U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2429 Chapleau.

U. L. 124, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury; H. R. Saiter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N. D. G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3ième lundis, 3030 ouest Notre-Dame, H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis à 168 — 1ère Avenue, Lachine. Harris Doust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2188 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans, Paul Vigeant.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux — Headquarters, 1153, St-Denis, Tel. LA. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président et agent d'affaires; Jean Renaud, vice-président; O.-A. Neveu, sec. financier; Victor Trudeau, assistant agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbusci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1070, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — S'assemble tous les lundis du mois au No 1331A rue Ste-Catherine est. Président, Raoul Gervais, 4290 Marquette, Tél. FR. 4119; Vice - Président, J. L. Morel, 1150 Ambrest, FR. 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6928 Christophe-Columb, Tél. CA. 4722. Trésorier, Marc Provost, 5548 Châteaubriand; Secrétaire Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Goudreau, 9078B est Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145 Saint-André; Auditeurs, Arthur Bolsenu, président, 921 Colonial; Jean Guibault, sentinelle. Le Local Renaud, Agent d'Affaires, J. L. Morel, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les mercredis soir à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 1er vice-président, L. Blendeau, 2012 Sicard; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1891 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKercher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CL. 7125; René Champagne, organisateur, 10645 rue Sackville, Tél. DE. 3518; sentinelle, Phyllis Leclair, 1398 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3e vendredi du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3987; vice-présidente, Alice Blendeau, 921 Dorchester est; secrétaire, Jos. Beauregard, 1598 rue Beaudry.

AL. BENOIT-BENOIT PROTECTAL INC.

Vous pouvez vous procurer à

CREDIT

LUNETTES D'APPROCHE — THERMOMETRES BAROMETRES — YEUX ARTIFICIELS

OUVREZ UN COMPTE COURANT

1617 ST-DENIS

Salon Romain
spécialité
PERMANENTES
AVEC OU
SANS FIL



6406 ST. HUBERT
PRÈS BEAUBIEN
CR. 0663
RÉS. 358 BEAUBIEN E. CR. 0663
MME. A. MATHIEU Prop.

PERMANENTE
de \$5.00 pour \$3.50

Spécialité: Brush Cut
avec ou sans fils.
Toutes coiffures
garanties

Salon
recommandé par
la Fédération

UN SEUL MAGASIN

R. Brouillette

Mme R. BROUILLETTE, prop.

Avant de meubler votre foyer
venez comparer nos prix.

6014 Boul. Monk (près de l'église) Wilbank 6144
VILLE-EMARD

G. LAPIERRE

HA. 8830

LIGHT AND HEAVY 20
CONTRACT CARTAGE TRUCKS
CAMIONNAGE AU CONTRAT 20
LEGER ET LOURD CAMIONS

4139 St-Dominique

Téléphone: BELAIR 2717 Etablie depuis 15 ans

ROMEO TONDI

DECORATION INTERIEURE
Spécialité: MEUBLES SUR COMMANDE

REMBOURRAGE — REPARATION

4156, RUE SAINT-DENIS MONTREAL

Buanderie-IMPERIAL-Laundry
& SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179 Call FALKIRK 1179
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

MArquette 9331 ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Demandez à votre fournisseur LES "SALOPETTES"

C. P. R.

un produit de chez nous vendu d'un océan à l'autre
CANADIAN OVERALL REG'D.

8651 Des Ecores MONTREAL
Fabriqué par: SALOPETTES CANADIENNES ENR'G.

CABARET LION D'OR

REPAS, BIÈRE ET VIN
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS

1696 ONTARIO EST AM. 9051

Réclamations des employés des postes

L'Association des employés des postes du Canada et l'Association fédérée des facteurs canadiens affiliés au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, ont tenu, samedi dernier, à la salle de l'Assistance Publique, une assemblée pour demander une augmentation générale de salaires pour les employés des postes.

Cette assemblée était sous la présidence conjointe de M. Gérard Thériault, président local de l'Association des employés des postes, et de M. Victor Daoust, président de l'Association fédérée des facteurs.

En soumettant les demandes des employés, M. Thériault a dit: "Au Canada, le salaire minimum des employés des postes pour toutes les classes d'employés est de \$85.00 par mois moins 5 ou 6% pour le fonds de pension, laissant à l'employé un salaire d'environ \$18.50 par semaine. Aux Etats-Unis, le salaire minimum des employés des postes est de \$142 par mois ou environ \$32.50 par semaine. Que penser de ces salaires quand le gouvernement déclare officiellement qu'un salaire inférieur à \$25 par semaine est insuffisant pour faire vivre une famille confortablement?"

"Voici pour le salaire minimum, examinons maintenant le salaire maximum des différentes classes: Au Canada, pour les facteurs, \$27.50 par semaine, déduction faite du fonds de pension; aux Etats-Unis, pour la même catégorie d'employés, \$40 par semaine. Pour les commis des postes, le salaire maximum est de \$31.75 par semaine, déduction faite de la cotisation au fonds de pension, tandis qu'aux Etats-Unis, cette même classe d'employés, dans les grands centres comme Montréal, reçoit \$46 par semaine."

M. Léopold Cantin, président national de l'Association fédérée des facteurs, a exposé les griefs et les réclamations de ces fonctionnaires. "Nous ne voulons aucunement semer la discorde", a dit M. Cantin, "Les responsabilités, les devoirs, les sacrifices même de notre tâche, nous les acceptons avec une profonde conscience professionnelle. Nous demandons qu'on nous paie pour le travail et les sacrifices que nous consentons. Nous voulons des salaires équitables. Nous voulons des salaires justes. Nous demandons une augmentation de nos salaires. Nous avons toutes les raisons de croire que nous l'obtiendrons car nous y avons droit."

Le secrétaire national de l'Association des employés des postes, M. Fred Whitehouse, a dit "qu'avec un effectif réduit considérablement le service postal doit rencontrer les exigences d'un travail accru dans la proportion de 40 pour cent. La moyenne des salaires est de 600 à \$750 par année pour certaines classes de commis. Pour d'autres, elle est de \$1,020 à \$1,200, avec un maximum de \$1,500. Aux Etats-Unis, l'employé de postes débute avec un salaire de \$1,620 par année."

M. Paul Fournier, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a assuré les postiers de l'appui intégral du Congrès des Métiers et du Travail.

"Etudiez votre problème sur place, en tenant compte de la politique gouvernementale qui tend à prévenir l'inflation", a déclaré ensuite M. Joseph Jean, député fédéral de Mercier. "Vos demandes sont justes et raisonnables. Soumettez-les en tenant compte de la situation actuelle et vous serez certains d'avoir à vos côtés vos députés."

M. Vincent Dupuis, député de Chambly-Rouville, après avoir assuré les postiers que leur cause est bonne, a dit que les postiers ne doivent pas avoir un salaire inférieur à ceux des journaliers.

MM. J.-A. Francoeur, député provincial de Mercier, et Claude Jodoin, député provincial de Saint-Jacques, ont aussi promis leur appui aux employés des postes dans leurs réclamations.

Une session spéciale réclamée à Québec

Environ 500 délégués de 64 unions internationales, affiliées au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, réunis en conférence d'urgence, dimanche après-midi, à la salle des Chevaliers de Colomb, 1191, rue de la Montagne, sous la présidence de M. Paul Fournier, ont étudié la situation des ouvriers des textiles de Montréal, Valleyfield et des autres centres de la province, et décidé de former une commission des unions internationales de toute la province pour venir en aide aux membres de l'Union internationale des ouvriers des textiles et présenter leur cas au public par la voie de réunions et d'émissions radiophoniques, "afin", souligne la résolution adoptée, "que le règlement de leurs griefs soit obtenu le plus tôt possible."

Les délégués ont aussi adopté une résolution priant la commission dont il est question plus haut, d'organiser une délégation qui rencontrera le premier ministre du Canada "pour lui demander de voir à ce que les commissions gouvernementales nommées pour résoudre les problèmes des textiles ne soient pas influencées par les monopoles."

L'assemblée a de plus adopté une résolution priant le gouvernement de Québec "de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour porter les salaires des ouvriers des textiles de notre province au même niveau que ceux payés dans les autres industries de base au Canada; pour convoquer une session provinciale d'urgence afin qu'un bill du Travail soit présenté afin de donner le droit aux travailleurs de s'organiser, de négocier avec leurs patrons, d'obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires."

Enfin, les délégués ont demandé "que la Dominion Textile et la Montreal Cottons, de Valleyfield, rencontrent immédiatement l'union afin de coopérer à résoudre les graves problèmes des ouvriers des textiles, dans l'intérêt de la production pour l'effort de guerre et de la paix industrielle de notre province" et que le ministre fédéral prenne les mesures pour assurer que la Dominion Textile négocie immédiatement avec l'union.

Me J.-L. Cohen, C.R., de Toronto, ancien membre du Conseil national du travail, dont les services ont été retenus par l'union pour étudier son cas particulier, invité à prendre la parole, a déclaré "qu'après avoir étudié les demandes de l'union, lesquelles ont été rejetées par le Conseil national, il a l'impression qu'il s'agit d'un cas de technicalités versus l'humanité et que son devoir est de défendre l'humanité."

On sait que les demandes ont été rejetées par le Conseil national du travail qui a déclaré "que l'union n'avait pas prouvé qu'elle représentait la majorité des ouvriers à Montréal et à Valleyfield."

"Dans mon opinion", a dit Me Cohen, "les lois sont faites pour servir l'humanité et non pour l'asservir. Si ces lois sont mal édictées, elles doivent être remplacées. Le cas des ouvriers du textile est un exemple du problème social sérieux auquel nous avons à faire face aujourd'hui. Nous devons avoir une démocratie décente pour servir les intérêts de la nation et assurer l'unité nationale, et il est temps que les ouvriers du Québec soient considérés comme les travailleurs des autres parties du pays."

En terminant, Me Cohen a déclaré que le problème des textiles est une question nationale qui doit intéresser tous les travailleurs canadiens.

Me J.-Elphège Marier, député de Jacques-Cartier à la Chambre des Communes, représentant les députés libéraux de l'île de Montréal, a déclaré "que les députés sont prêts à aider les ouvriers des textiles."

"Faites-nous parvenir les motifs de vos réclamations", a-t-il dit, "et nous serons de tout coeur avec vous."

M. R.-Kent Rowley, représentant canadien, et Mlle Madeleine Parent, organisatrice locale, ont parlé des

démarches entreprises pour obtenir des salaires plus élevés aux ouvriers des textiles.

"Nous réclamons", ont-ils tous les deux souligné, "la reconnaissance de l'union, le plein montant du boni de vie chère, une semaine de vacances avec salaire et une augmentation de 10 cents de l'heure."

Le Dr Daniel Longpré a promis son appui aux ouvriers et déclaré que, d'après son expérience de 25 ans comme médecin, "les ouvriers domiciliés dans Hochelaga, Saint-Henri et Côte Saint-Paul n'ont pas assez d'argent pour se faire soigner."

MM. Trefflé Leduc, président du local 100 de Valleyfield, et P. Larin, trésorier du local de Cornwall, Ontario, ont aussi adressé la parole.

On remarquait sur l'estrade: MM. J.-A. Francoeur, député de Mercier à l'Assemblée législative; Fred Rose, député de Mercier à la Chambre des Communes; Marcel-E. Franco, secrétaire de la Fédération provinciale du Travail, et Pat Sullivan, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Le boni de vie chère

Pour le septième mois consécutif, l'indice officiel du coût de la vie s'est élevé plus haut durant le mois dernier, annonce le Bureau fédéral de la statistique. A moins d'un déclin en novembre, lors de la publication du nouvel indice, des centaines de milliers de travailleurs canadiens auront droit à un boni de vie chère plus élevé après le 15 novembre. On leur conseille toutefois de ne pas trop tabler là-dessus.

Au 1er septembre, l'indice du coût de la vie était de 119.4 alors qu'il n'était que le 119.2 le 2 août. Pendant les sept derniers mois, le gain de l'indice fut de 2.5, ce qui signifie une augmentation mensuelle de 0.3 à 0.5.

L'augmentation de l'indice du coût de la vie en temps de guerre fut de 18.5 pour cent. A l'heure actuelle le boni de vie chère est basé sur une augmentation totale de 17 pour cent d'après une échelle de 25 cents par semaine ou un pour cent du salaire hebdomadaire pour un pour cent d'augmentation. Le boni le plus élevé est maintenant de \$4.25 par semaine. Selon le chiffre actuel de l'indice le boni maximum serait de \$4.62 1/2.

M. P.-R. Bengough réclame une politique ouvrière

Calgary, 15. — M. Percy-R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a déclaré, à une réunion ouvrière tenue ici hier soir, que "le gouvernement fédéral n'a jamais eu de politique ouvrière".

M. Bengough a déclaré que le ministère des munitions et des approvisionnements a favorisé des unions de compagnie dans des usines contrôlées par le gouvernement, venant en contravention avec l'arrêté ministériel du gouvernement accordant aux ouvriers le droit de s'organiser.

Nous croyons que la situation changera, a-t-il ajouté, et qu'elle doit changer dans l'intérêt du peuple canadien.

Me Cohen blâme Ottawa

Selon Me J.-L. Cohen, C.R., ancien représentant des ouvriers dans le Conseil national du Travail, le gouvernement canadien a conclu une "entente unilatérale à la mode de Munich avec les ouvriers canadiens, et c'est pour cette raison qu'il y a actuellement de la méfiance dans l'industrie du textile."

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Francq, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094

Téléphone: L'Ancester 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montréal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R. M. Bennett, vice-presidents, Marcel Francq, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094

Telephone: L'Ancester 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal



Nos utilités publiques ...

(Suite de la première page)

imputées aux consommateurs mais bien être payées par les actionnaires d'une compagnie quelconque.

Nous félicitons bien vivement le premier ministre Godbout de l'attitude qu'il vient de prendre, nous espérons qu'il réalisera son projet de nationaliser le monopole de l'électricité, qu'il continuera ensuite dans cette bonne voie tant que toutes les utilités publiques ne seront pas nationalisées.

En certains quartiers, on l'accuse d'avoir déclenché ce projet de nationaliser les utilités publiques pour capter des votes aux prochaines élections. Nous ne le croyons pas homme à avoir recours à de semblables tactiques, comme nous ne sommes pas des politiciens, nous dirons tout simplement que, même s'il en était ainsi, son geste n'en serait pas diminué pour cela. Tout ce que le Travail Organisé demande aux gouvernants, c'est de légiférer dans l'intérêt du peuple, qu'ils le fassent partout et toujours et, au jour du scrutin, nous nous rappellerons notre devise: "Appuyons nos amis, combattons nos ennemis."

SOCIUS.

Le Gouvernement est tenu ...

(Suite de la première page)

tenu que les contrats doivent être entièrement respectés et ne doivent pas être touchés, sans égard avec qui ils pourraient être faits. Il dit que la lettre donne à la compagnie un droit de dissoudre son contrat avec l'union de la Fédération américaine du Travail afin que le syndicat puisse avoir toute la latitude possible au sein des employés des moulins à papier.

Ces accusations et ces demandes entraînent une vive discussion de divers griefs dont un certain nombre de locaux ont à se plaindre contre le département du travail.

Le président Paul Fournier parla également sur la question, expliquant la situation telle qu'elle est, sans ambage.

A la suite de ces énoncés, Madeleine Parent, organisatrice des ouvriers textiles déplora que le premier ministre Godbout soit entouré de certains éléments qui sont incapables à remplir leurs devoirs, lorsqu'il s'agit de la classe ouvrière qui fait partie de l'union internationale.

Si par contre le gouvernement reçoit des rebuffades, en certaines circonstances, il faut admettre, à condition que sa politique ne soit pas seulement qu'un épouvantail d'élection prochaine, pour leurrer ce bon citoyen, le paria ouvrier, on aura l'étatisation de la Montreal Light Heat and Power Consolidated, compagnie qui a coûté à la population de Montréal la jolie somme de \$8,000,000 par année. Le gouvernement, par la voix de son premier ministre, l'hon. Adélard Godbout, l'a promis. A cette fin, et de l'unanimité des délégués de ce Conseil, la résolution suivante a été adoptée:

Attendu que la Montreal Light Heat and Power Consolidated a toujours chargé au public consommateur des taux excessifs pour l'électricité et le gaz;

Attendu que cette compagnie monopolistique est surcapitalisée dans une proportion scandaleuse et en raison de ce fait elle impose aux consommateurs dont des milliers et des milliers appartiennent à la classe ouvrière, des taux qui sont au moins 25% trop élevés;

Qu'il soit en conséquence résolu que l'exécutif du Conseil des métiers et du travail enregistre son approbation de l'attitude prise par la Commission des Utilités Publiques de Québec et endosse entièrement la déclaration faite par le premier ministre Godbout, dans laquelle il dit qu'à la prochaine session de la Législature provinciale un bill sera présenté pourvoyant à l'expropriation de la Montreal Light Heat & Power Cons.;

Et qu'il soit de plus résolu que lorsque l'expropriation sera un fait accompli, la Province ne paie qu'un prix minimum sur les revenus physiques de la compagnie, c'est-à-dire une somme égale au capital actuellement investi dans cette entreprise, aucun paiement ne devant être fait sur toute sa surcapitalisation d'au moins \$44,000,000.

Le problème toujours croissant du manque d'habitations ouvrières fut un sujet apporté devant l'assemblée, et en vue de la gravité de la situation, il est important qu'une étude approfondie de la question soit faite. Le Conseil a donc chargé ses représentants au Conseil municipal d'enquêter sur la question et d'en faire un rapport à une des assemblées prochaines du conseil.

Cette question avait été soumise par le Conseil de district des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Une communication venant de la

Des modifications aux règlements du Conseil national du Travail

Le Conseil national du Travail en temps de guerre a annoncé, d'Ottawa, la modification de ses règlements touchant les appels à interjeter des décisions des Conseils régionaux. Les appels au Conseil national ne sont reçus qu'avec la permission, soit de ce dernier, soit du Conseil régional. La demande d'appel, lorsqu'adressée au Conseil régional, doit se faire dans les trente jours du prononcé de la décision; quant aux demandes adressées au Conseil national, il n'y avait jusqu'ici aucun délai fixe.

La nouvelle modification veut que la permission d'appeler, lorsqu'on s'adresse au Conseil national, soit demandée dans les soixante jours du prononcé de la décision du Conseil régional.

Board Announces Amendment to By-Law

The National War Labour Board announced at Ottawa today that its by-law with respect to appeals from decisions of Regional Boards had been amended. Appeals to the National Board are brought only upon permission granted either by the Regional Board, has to be made National Board. The request for leave to appeal, if addressed to the Regional Board, has to be made within thirty days of the announcement of the decision; as to applications addressed to the National Board, heretofore no time limit prevailed.

By the amendment, it is now provided that leave to appeal, when sought from the National Board, must be applied for within sixty days of the announcement of the Regional Board's decision.

La guerre et le Jardin botanique

L'administration municipale vient de permettre à la Northern Electric Company d'entreprendre au Jardin botanique de Montréal, sous la direction de M. Emile Jacques, des recherches de la plus haute importance au point de vue militaire.

Cette compagnie, en effet, fabrique des appareils de T.S.F. pour les tanks canadiens que l'on expédie dans certaines régions tropicales. Or il pousse dans ces régions un champignon qui s'attaque à ces appareils et les empêche de fonctionner. On a donc décidé de rechercher pourquoi ces plantes tropicales agissent ainsi sur les radios.

L'endroit le plus propice que l'on ait trouvé pour poursuivre ces travaux très spéciaux, dans tout le pays, étant le Jardin botanique de Montréal, la Ville s'est empressée d'accorder l'autorisation qu'on lui demandait.

commission scolaire des écoles protestantes de Montréal demandant l'abolition des frais scolaires pour la classe de neuvième année fut référée au comité législatif pour étude et rapport.

On trouvera dans une autre page le rapport de l'assemblée tenue dimanche dernier au sujet du malaise existant dans l'industrie textile et dont rapport fut fait à la réunion du Conseil.

L'Association des employés des postes du Canada vint exposer ses griefs, soit une augmentation générale de salaires pour les employés des postes.

MM. Gérard Thériault, président local de l'Association des employés des postes et Victor Daoust, président des facteurs vinrent présenter aux délégués les diverses demandes qu'ils faisaient auprès du gouvernement en demandant au Conseil des Métiers de leur aider en la circonstance.

Deux poids, deux mesures, lorsqu'il...

(Suite de la première page)

Encore une fois, on peut dire qu'il y a 246 membres des unions internationales contre 231 adhérents du Syndicat catholique.

Usines de la Lake St. John Power and Paper Co., Limited, Dolbeau. — Total des employés, 389, dont 111 ont voté, 3 bulletins ont été annulés. De ce nombre le Syndicat catholique a obtenu 107 votes. Selon toute apparence, 279 membres des unions internationales contrebalançaient bien 107 membres du Syndicat catholique.

Il faut toujours se souvenir que les membres des Unions internationales n'ont pas voté, à l'exception de quelques-uns.

On voit bien que le gouvernement, comme les juges qui ont fait cette enquête, tient les contrats pour des chiffons de papier, surtout quand il s'agit des unions internationales, mais qu'il n'en est pas de même quand les Syndicats catholiques sont en cause. D'ailleurs les honorables juges n'ont-ils pas dit, dans leur rapport: "Mais ces contrats ont été renouvelés dans des circonstances telles qu'ils sont moins dignes de respect que les principes de liberté auxquels ils font échec."

Comment ces contrats avaient-ils été conclus et renouvelés? Ils avaient été signés lorsque les Unions internationales étaient les seules organisations ouvrières pouvant prendre les intérêts des ouvriers des moulins à papier et par les hommes qui détenaient les positions-clés dans ces moulins. Ils furent toujours par la suite renouvelés de la même façon, et par la majorité des ouvriers. Mais, les syndicats catholiques, qui sont des syndicats industriels (du même genre que le C.I.O. américain) se sont mis à organiser les ouvriers de tous les métiers et surtout les ouvriers n'ayant pas de métier déterminé et qui de ce fait n'appartenaient pas aux unions internationales. Comme cette main-d'oeuvre inexperte ou semi-experte est assez nombreuse, les Syndicats catholiques les ont groupés sous leur bannière afin de parvenir à contrôler la situation dans les moulins à papier.

Ce n'est pas, de leur part, une manoeuvre inhabile, parce qu'ils savent que notre bon gouvernement, ayant comme sous-ministre un des fondateurs du syndicalisme catholique dans la province, viendrait à leur aide. C'est ce qu'il vient de faire en envoyant cette lettre aux manufacturiers de papier.

Pourquoi le gouvernement n'attendait-il pas l'adoption de la législation devant faire suite au rapport de la Commission des relations inter-syndicales qu'il a nommée il y a quelques mois?

Les commissaires — et le gouvernement les suit bien sous ce rapport — estiment que ce privilège exclusif (l'atelier fermé) conféré aux unions est contraire à la liberté syndicale. Pour eux, "Adhérer à une union par conviction est une chose, et y adhérer parce qu'on y est obligé pour gagner sa vie en est une autre. Entre les deux il y a toute la différence qui distingue la liberté de l'esclavage."

Est-ce que ces juges, qui sont principalement des avocats, ne sont pas membres du Barreau, qui est en fait une "union" et qu'ils ne peuvent pratiquer sans lui payer leurs contributions? Sont-ils pour cela des esclaves? Est-ce que nos ministres, nos députés, en un mot, nos gouvernants, ne sont pas des membres d'un parti politique? C'est un genre d'union pour l'avancement de la politique de ce parti, quel qu'il soit. Doit-on dire que nos parlementaires sont des esclaves pour cela? Si on adoptait le raisonnement des savants juges enquêteurs, nous pourrions dire que oui. En effet, n'est-ce pas pour gagner leur vie qu'ils font partie de ces corporations ou partis?

Il y a longtemps qu'on se doutait que le gouvernement provincial faisait tout son possible pour seconder les syndicats catholiques, mais nous en avons maintenant la preuve. Et cette preuve nous est donnée par un acte du cabinet provincial, qui a adopté la ligne de conduite mentionnée dans la lettre de l'hon. M. Rochette, son ministre du Travail.

Parce que les Syndicats catholiques détiennent la minorité des membres dans les manufactures de papier, le cabinet veut que les patrons — en fait, il le leur ordonne — déchirent leurs contrats avec les unions internationales et que toute liberté leur soit laissée d'employer qui bon leur semblera, pour parvenir plus vite à noyer, à submerger les membres des unions internationales par le nombre.

De plus, le cabinet provincial veut que les syndicats catholiques et nationaux soient l'agence de représentation de leurs membres pour la présentation des griefs affectant leurs membres. Ensuite, le gouvernement choisira probablement lui-même l'agence de négociation des ouvriers de moulins à papier...

Est-ce que le gouvernement a jugé à propos d'agir de la même façon lorsque les Syndicats catholiques étaient signataires d'un contrat? On se le demande, tout en constatant que le gouvernement prend tous les moyens à sa disposition pour faire annuler les contrats collectifs des unions internationales et qu'il fait des pieds et des mains pour assurer la survivance des contrats signés par les Syndicats catholiques.

Peut-être les contrats collectifs signés par les unions internationales ne sont-ils pas aussi valides aux yeux du gouvernement provincial parce que ces unions ont toujours refusé de s'incorporer? En tout cas, nous pouvons lui dire que ces contrats sont sacrés pour les membres des unions internationales et qu'ils ont été violés moins souvent que les promesses de nos parlementaires.

Nous pouvons maintenant distinguer plus clairement de quel côté vient le vent. Les membres des unions internationales devront se rappeler un jour que le "Cabinet" provincial a décidé de "suspendre" l'atelier d'union dans les moulins à papier et que peut-être il essaiera de le faire ailleurs, parce qu'il veut favoriser les Syndicats catholiques qui sont loin d'y posséder la majorité. C'est d'ailleurs la tendance que nous pouvons discerner dans la politique provinciale depuis plusieurs années.

R. HACHETTE.

Commission d'enquête sur la question d'augmentations des salaires pour les houilleurs

L'honorable Humphrey Mitchell, Ministre du Travail, a annoncé aujourd'hui la création d'une Commission royale chargée, sous l'empire de la Loi des Enquêtes, d'examiner les taux de salaires payés aux personnes employées à l'exploitation des mines de charbon dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie-britannique; ainsi que toutes les matières relatives à l'application du décret sur la Régie des salaires en temps de guerre, en ce qu'elle a trait au paiement de ces salaires.

La Commission sera présidée par l'honorable Juge B. G. O'Connor, d'Edmonton, Alta.; les noms des deux autres commissaires seront annoncés plus tard.

A la suite de son enquête en cette affaire, la Commission fera rapport au Ministre du Travail et au Conseil national du Travail en temps de guerre.

La recommandation du Ministre du Travail au Gouverneur général en Conseil a l'effet de nommer une Commission royale pour faire enquête au sujet des demandes d'augmentations de salaires de la part des houilleurs de ces provinces, et au sujet de l'effet de l'Ordonnance régissant les salaires en temps de guerre, a été motivée par l'urgence nécessaire de maintenir à son maximum la production du charbon.

Rapport d'une commission de conciliation sur un conflit à la Canadian Kellogg Company

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, a annoncé ces jours derniers la réception du rapport unanime d'une Commission de conciliation et d'enquête qui avait été établie pour s'occuper d'un différend entre la Canadian Kellogg Company, Limited, de Sarnia, Ont., et ses employés, membres du Local B530 de l'International Brotherhood of Electrical Workers.

La Commission était composée de l'honorable juge James Parker, de Toronto, président, nommé sur la recommandation conjointe de MM. J. J. Robinette et Cecil M. Shaw, tous deux de Toronto, désignés par les patrons et par les employés respectivement.

Le différend avait trait à la reconnaissance de l'Union et à la négociation d'un contrat collectif.

La Commission, dans son rapport, recommandait que la Canadian Kellogg Company, Limited, reconnaisse le Local B530 de l'International Brotherhood of Electrical Workers comme agent de négociation des électriciens employés à Sarnia par la Compagnie, et que les parties entament immédiatement des pourparlers en vue de la passation d'un contrat collectif entre elles.

Augmentation de 5 cents de l'heure

Le Conseil régional du travail vient d'accorder une augmentation de cinq cents de l'heure à tous les employés des métiers du bâtiment dans le district des Trois-Rivières. Cette ordonnance bénéficiera au moins à 10,000 ouvriers et représentera une augmentation du salaire basique de \$1,200,000 par année.

Tous les métiers du bâtiment, à l'exception des plombiers, sont couverts par cette ordonnance. Depuis plusieurs semaines déjà les plombiers bénéficiaient d'une augmentation identique.

Permission accordée par la Cour d'appel

La Cour d'appel a accordé à Richstone's Bakery, Limited, la permission d'appeler d'un jugement de la Cour supérieure, rendu le 29 septembre dernier, par l'hon. juge Fabre-Surveyer. En vertu de cette décision, l'injonction intérimaire obtenue par l'appelante en 1935 défendant à M. Hyman Alterovitch et à 37 autres membres de l'Union internationale des boulangers de faire le piquetage autour de son établissement, avait été suspendue.

Cette requête pour permission d'appeler avait été d'abord présentée à l'hon. juge E.-M. McDougall, de la Cour d'appel, qui l'avait référée au tribunal des 5 juges, après avoir exprimé sa surprise de voir qu'une injonction intérimaire était demeurée en vigueur durant 8 ans. La Cour d'appel a déclaré, toutefois, que l'appelante, en vertu de l'article 46 du code de procédure civile, avait le droit d'en appeler.

Projet qui est insuffisamment élaboré

Après toutes les belles promesses faites aux ouvriers, la rumeur a circulé que le conseil des ministres a mis de côté l'étude de la nouvelle politique ouvrière du gouvernement, en attendant le résultat de la conférence fédérale-provinciale au sujet du travail, on apprit d'Ottawa que le projet dont les ministres ont commencé l'étude n'est pas suffisamment élaboré pour le soumettre à cette conférence et que le cabinet doit en poursuivre l'étude encore quelque temps. Il est vrai que la politique ouvrière actuelle du gouvernement est si parfaite que les ouvriers n'ont pas raison d'être mécontents de ce retard dans l'étude d'un code du travail en harmonie avec les problèmes de l'heure présente. Ils sont si habitués d'être servis après les autres!

On fait remarquer à Ottawa que bien qu'il existe d'excellentes raisons de soumettre la nouvelle politique ouvrière fédérale aux provinces avant qu'elle soit mise en oeuvre d'une façon officielle, il se peut que le gouvernement en fasse connaître d'avance les grandes lignes, pour sonder l'opinion publique sous ce rapport.

Cependant, comme soeur Anne, les ouvriers ne voient rien venir.

Roosevelt convoque les chefs ouvriers

Washington, 19. — Le président Roosevelt a convoqué les représentants de la Fédération Américaine du Travail, du Congrès d'Organisations Industrielles et des syndicats ferroviaires indépendants, afin de discuter les revendications de salaire et probablement prévenir le vote de grève des employés de chemins de fer. Le mécontentement de ces derniers, irrités du rejet de leurs revendications, menace d'entraîner bientôt un vote de grève. La décision dépendrait en grande partie de l'opinion des cinq unions d'exploitation, dont les représentants sont présentement réunis à Chicago. Avec ou sans vote, cependant, les observateurs et informateurs autorisés jugent la grève peu probable. Le vote ne serait pris que pour permettre aux intéressés d'exprimer leurs griefs. Les dirigeants des 15 unions d'employés commerciaux (non-operating) envisagent diverses mesures, des appels aux tribunaux ou au Congrès, pour annuler la décision de M. Fred M. Vinson, directeur de la Stabilisation, qui a refusé la hausse horaire générale de 8 cents recommandée en mai par une commission spéciale, pour les employés des services commerciaux des chemins de fer.

Des développements sont attendus de jour en jour. Il ne faut pas se cacher que la situation est grave.

L'appel de l'Association des Modeleurs

Il s'agit ici d'un appel au Conseil national du Travail en temps de guerre interjeté du Conseil régional de Québec en vertu d'une permission accordée le 22 juillet 1943.

L'on avait demandé une majoration du taux minimum de base et le paiement du boni intégral de vie chère aux modeleurs des divers établissements.

Le Conseil de Québec a constaté, en fait, après avoir consulté tous les employeurs intéressés, que le taux courant de salaires est juste et raisonnable. Ayant examiné l'affaire depuis l'audition, il nous est impossible de conclure que le Conseil de Québec a erré dans son verdict.

Pour ce qui est de la demande du plein boni de vie chère, C.P. 5963 ne prévoit pas l'application de taux différents pour différentes catégories de travailleurs dans une même usine. Les modeleurs ne peuvent pas bénéficier d'un taux différent de celui des machinistes en ce qui concerne le boni de vie chère. Il appert, d'ailleurs, que les modeleurs, depuis la production de cette demande, ont déjà bénéficié de majorations générales de boni de vie chère dans certaines des usines concernées. Le Conseil de Québec a sans doute envisagé la chose du même point de vue que nous.

L'appel doit donc être rejeté.

Crise ouvrière aux Etats-Unis

Les crises ouvrières dans l'industrie du charbon et du transport ferroviaire dénotent un malaise de plus en plus accentué au sujet des restrictions de guerre. Les protestations des ouvriers contre le programme de stabilisation des prix et contre les retards à régler les différends ouvriers ont décidé le président Roosevelt à convoquer la Commission du travail.

Les chefs de 15 fraternités de chemins de fer se réuniront à Chicago, probablement pour autoriser un vote de grève de protestation contre l'augmentation de salaires de quatre cents l'heure, recommandée par une commission d'urgence.

Le malaise ouvrier s'est manifesté récemment par des grèves dans les mines de l'Indiana et de l'Alabama, chez les camionneurs du sud, et dans les chantiers navals de Philadelphie et de Kearney.

Les deux grandes organisations ouvrières, la Fédération américaine et le C.O.I. critiquent violemment la stabilisation des salaires.

Un observateur compétent des problèmes ouvriers, prévoit que le résultat de cette lutte se fera sentir dans quelques semaines. Il croit que les événements dépendront du règlement des conflits dans les industries du charbon et du transport ferroviaire.

Si la commission du travail refuse le contrat de l'Illinois pour les mineurs, dit-il, on peut prévoir une nouvelle crise dans les houillères, mais si elle accorde ce contrat les ouvriers travaillant dans les autres industries augmenteront leur pression pour obtenir, eux aussi, des augmentations de salaires.

Charte qui protège la dignité de l'ouvrier

Québec. — Le R. P. A. LeRoy, Jé-suite belge, a présenté lundi dernier la première causerie d'une série organisée par des experts du bureau international du travail. Il a déclaré à ses auditeurs réunis à l'université Laval que la Charte internationale du travail contient les principes basiques de toute législation ouvrière destinée à protéger la dignité du travailleur. Cette Charte contient ce principe général que "le travail ne devrait pas être considéré simplement comme une pièce de marchandise ou un article de commerce.

7,516 placements au cours de septembre

Québec. — M. Alfred Crowe, sous-intendant général du service de placement provincial, a fait parvenir à l'hon. Edgar Rochette, ministre du travail, un rapport détaillé de l'oeuvre des bureaux de placement de la province pour le mois de septembre 1943.

Le total des demandes s'est chiffré à 6,880, pour les hommes et les femmes, et à 1,515 pour les garçons et jeunes filles. Le total des offres d'emploi, pour les deux sections, s'est chiffré à 8,331 et les placements effectués se sont élevés à 7,516.

M. Srowe a aussi fait parvenir au ministre un rapport du travail des détenteurs de bureaux de placement non payants, pour le mois d'août.

Au cours de ce mois, 6,383 hommes et 2,300 femmes se sont enregistrés et 3,446 hommes et 1,601 femmes ont trouvé de l'emploi régulier par l'entremise de ces bureaux.

De plus, 5,295 hommes et 1,469 femmes ont trouvé de l'emploi occasionnel.

Du travail pour tous

Orangeville, Ont. — L'hon. Ian Mackenzie, ministre de la Santé et des Pensions dans le cabinet King, parlant devant les membres de la Légion canadienne, a déclaré: "Si nous pouvons donner du travail à tout le monde en temps de guerre, nous devrions pouvoir faire de même en temps de paix".

"Malgré les difficultés auxquelles nous devons faire face, je considère que la période de l'après-guerre en sera une des plus constructives et des plus progressives dans l'histoire du Canada ou dans l'histoire du monde", d'ajouter l'honorable M. Mackenzie.

"Je ne veux pas dire que, lorsque la guerre prendra fin et que les industries de guerre ne se verront plus adjuger de contrats, la population ne sera pas temporairement privée de travail. On ne peut éviter cela, mais le gouvernement doit voir à assurer la sécurité et un travail continu."

Dans l'hon. M. Mackenzie a expliqué que le gouvernement King a déjà commencé à étudier le problème de reconstruction de l'après-guerre.

Le Conseil national décidera plus tard

Ottawa. — Le Conseil national du travail rendra pugement plus tard dans le cas des ouvriers de l'avionnerie de Montréal. Il s'agit de la révision d'une décision qu'il a déjà rendu au sujet du plein boni de vie chère des employés.

Les usines intéressées, qui emploient environ 20,000 ouvriers et ouvrières, sont la Fairchild Aircraft Ltd, la Noorduyn Aviation Ltd et la Canadian Vickers Ltd, de Montréal.

La loge 712 de l'aéronautique de l'Union internationale des machinistes avait demandé que le Conseil permette le paiement du boni de vie chère du 1er juillet 1942 au 23 mars 1943. Le boni est payé depuis le 23 mars dernier, mais les ouvriers prétendent y avoir droit à compter du 1er juillet, date à laquelle leur contrat a été signé par les compagnies. Le Conseil national a accepté de reviser sa décision à la suite d'une grève générale des employés.

Contrat de salaire offert aux mineurs

Washington, 21. — Un nouveau contrat de salaire prévoyant une journée de travail de sept heures et demie afin de répondre aux demandes d'une plus grande production et de hausser les salaires des mineurs de 88 cents par jour a été offert au Conseil du Travail de guerre par les opérateurs du nord des Appalaches.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que "Associated Gospel Churches, in the Province of Quebec", une congrégation de dénomination Protestante, fera application à la prochaine session de la Législature de Québec, à l'effet d'obtenir une charte lui conférant entre autres pouvoirs, le droit de fonder et d'établir, dans la Province de Québec, des congrégations dont le but sera d'exposer des oeuvres religieuses qui seront conformes aux mêmes doctrines que celles pratiquées par les membres de la dite dénomination.

Le projet de loi qui sera présenté comprendra les privilèges et les obligations d'usages qui sont accordés et requis de telles organisations religieuses.

Daté à Montréal, Québec, le vingt-troisième jour d'Octobre, mil neuf cent quarante-trois.

HOWARD S. ROSS,
57 St. Jacques Ouest,
Montréal.

Procureur de la Requêteuse.

Harbour 0063

PAUL E. BONNIER, L.S.C., C.A.

Comptable agréé
Chartered Accountant

TRANSPORTATION BUILDING
132 St-Jacques Ouest MONTREAL

Harbour 8339 VETEMENTS SUR MESURE

DE SERRES & GAMACHE

Complets — paletots — tailleurs pour dames
uniformes.

Henri DeSerres Edifice St-Denis — Chambre 55.
Marcel Gamache 354 est, Ste-Catherine

Pour vos impressions

Lorsque vous avez besoin de travaux d'imprimerie, appelez

Lancaster 5361

Nous garantissons satisfaction sous tous rapports, main-d'oeuvre et promptitude. Notre atelier est de l'union et travaille 44 heures.

MERCANTILE PRINTING, LTD
11, rue Saint-Paul Ouest MONTREAL



"SURE WE'LL WIN -

But When?"

The war is now well into its fifth year, and there is a growing spirit of optimism as the United Nations conduct successful operations on all fronts. It's no longer a question of "Will we win?" but "When will we win?"

There's a lot of hard fighting still ahead. How much and how long before the bugles sound "Cease fire?"

And that's a question YOU can help answer. Your dollars will help hasten the day of victory when the forces of aggression are destroyed and freedom is assured . . . when we can once more resume our normal lives. And, when Victory is won,

those same dollars, plus a good rate of interest, will be yours to buy the things you are doing without — when they are once more available.

And — more important — speedy victory means the saving of many lives, the preventing of needless sacrifice. How much will *you* loan to help save a life? It may be the life of one you hold dear. Not just the dollars you can readily spare, but every dollar you can possibly scrape up. Buy more bonds than ever before. Buy all you can for cash, then all you can to be paid for from income during the next six months.

WHAT IS A VICTORY BOND?

A VICTORY BOND is the promise of the Dominion of Canada to repay in cash the face value of the Bond on the date of maturity with the yearly interest until that time. A Victory Bond is the safest investment in Canada backed by the entire resources of the Dominion. Canada has been issuing bonds for 75 years, and has never failed to pay every dollar of principal and interest when due. A Victory Bond is an asset readily marketable at any time.

Buy *SPEED THE VICTORY*

VICTORY BONDS



5-40

PALACE

SECOND WEEK

BOB HOPE and

BETTY HUTTON in

"LET'S FACE IT"

CAPITOL

SECOND WEEK

BATAAN

starring ROBERT TAYLOR
GEORGE MURPHY
Added Feature

Never a Dull Moment
with The RITZ BROTHERS

PRINCESS Theatre

SECOND WEEK

The Desperadoes

with RANDOLPH SCOTT

Glenn FORD, Claire TREVOR

Added Feature

Red Head from Manhattan

LOEW'S THEATRE

THIRD WEEK

PHANTOM OF
THE OPERA

in TECHNICOLOR

Featuring NELSON EDDY

SUSANNA FOSTER

CLAUDE RAINS

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes

DENTIFIERS

Spécialité

Dr J.-E. CHALIFOUX

Chirurgien-Dentiste

790, rue VINET, Coin St-Jacques

Edifice Banque d'Epargne

Wilbank 8686

SAVE
THAT YOU
MAY LEND

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Pasquale Di Guglielmo, mécanicien, de la Cité et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Lucretia Monette Di Guglielmo, de la Cité et district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère et abandon.

Montréal, 6 octobre, 1943.

MERGLER & MERGLER,

Procureurs du requérant,
Chambre 803, 159 rue Craig Ouest
Montréal, Qué.

In the Liberal Party Finished?

It certainly is not! The principles upon which it is based dealing as they do with human values and rights are immutable. —

A healthy liberalism is the best evidence of progress and prosperity

The Labor World in its issue of the 16th reprinted an editorial from the issue of "Spitfire" of the 5th October of this year. The heading given this editorial as it was published in The Labor World was: "The Liberal Party: is it finished?" Evidently, as far as the "Spitfire" was concerned the wish is father to the hope that the Liberal party is finished.

This belief is found upon the unexpected recent successes of a group that hitherto, though quite articulate and aggressive, could not boast of a large following in Parliament or the legislature.

It became the great responsibility of the Liberal party to carry on the war. It could not devote as it otherwise would have done its time and energies to the preparing of plans to improve the economic and social existence of the workers. The Liberal party, notwithstanding all the criticism directed against it has contributed more to the volume of meliorative and progressive legislation than the principal major party, which since Confederation, held office on occasions when the Liberal party out of power. A sound and healthy liberalism stands for all that is progressive and democratic. The very basis of liberalism demands the acceptance and application of democratic principles that vary in application but not in substance with changing conditions. A liberalism based upon these principles does and must adjust itself to changing industrial conditions. The Liberal party was the first of the major parties to bring about far-reaching legislative changes. If statutes dealing with the welfare of the workers were not passed immediately following their demands, it was not due to any resistance on the part of the party but strenuous opposition coming from reactionary quarters that at all times opposed change where such change is likely to affect the interests or fortunes of privileged groups.

The Liberal party is not and cannot be immune from criticism. It is nevertheless entitled to that appreciation due those who are sincerely imbued with the desire to promote human welfare. Had the principles of liberalism been accepted and applied in European lands, it is hardly likely that we would have been engaged in the first and second world wars.

A party is no stronger and greater than those who make up its membership. It may have a program but the fulfilment of such program is dependent upon conditions and contingencies that cannot always be foreseen.

In Great Britain and the Dominion of Canada far-reaching reforms were introduced by the Liberal party when in office. These reforms may not have at all times met the expectations of the workers, but they did indicate a sincere effort on the part of the leaders of the Liberal party to implement pledges given to bring about certain necessary changes in the interest of the whole people rather than a special class.

It must not be forgotten that vested interests, financial industrial, and commercial, are very powerful. While not at all time openly opposing measures which may prejudice the interests of these groups, they nevertheless can exert a great deal of pressure. The press cannot be said to represent the views of the workers. It generally stands for and supports the established order notwithstanding abuses and injustices to which references are made by labor leaders and others who seek to eliminate these abuses and remedy injustice.

If we are to bring about a new order based upon economic equity

and social justice, it can only be through a liberalism that will not tolerate any abridgment of human rights or oppression because of economic power.

There are several definitions of liberalism, but no matter how these vary in substance they do not differ materially, since the word itself connotes an understanding of and that the rights of the individual and his welfare be the first concern of the democratic state.

Political leaders trained in the principles liberalism will never be false to these principles. Through storm and stress they will uphold them even at the cost of the defeat of their party. It is very simple and costs nothing to make glowing promises to the electors of the results likely to follow the success of a party or group that believes in the socialization of the means of production, distribution and exchange. This system is perhaps better adapted to countries that never understood or were fortunate in having a democratic form of government. This is perhaps the principal reason for the success of the Russian experiment, a success that is likewise possible for other Orientale countries once the Axis powers are overcome.

A form of government must be related to the history, traditions and temperament of the people affected by it. The political and also social changes which the British peoples have undergone through the centuries has resulted in a government that typifies the British conception of political institutions. There are still reforms necessary before these institutions are more or less perfect. It is of course anomalous, that the second chamber could be so constituted that it is not under the control of the people. No democracy should tolerate an hereditary legislative body the members of which are not responsible to the people. It is true that the House of Lords does not exercise any considerable power or influence, but for all political purposes, it could very well be abolished. No national legislative body should be beyond the power of the people to control or reform it. Periodical election is the best safeguard of the people's rights and privileges.

The editorial to which reference is made in the opening paragraph expresses the hope that following the rumours abroad certain cabinet changes will eventuate. Whether they do or not is immaterial in a discussion of liberalism and the principles for which the Liberal party must at all times stand if it wishes to continue enjoying the confidence of the electors.

Liberalism stands for free and frank discussion. It must think and plan in terms of the welfare of the masses rather than the classes. It must legislatively protect the right of citizens to the fullest political and educational opportunity. It cannot make distinctions based upon race, faith, or even color. Liberalism must stand for social righteousness. That is the difference between it and conservatism. The very word "conservative" is in its interpretation and application static, while the term "liberal" is dynamic. If we were all liberal in thought and action in all that affects our dealings with our fellow-citizens and other nations, there would be little if any of that misunderstanding which has generated the envy, jealousy, and hate, the consequences of which are war.

The world to be when once peace comes must be patterned in accordance with liberal principles. The eminent British political leaders have from time to time reaffirmed

"The Forgotten Factor" Acclaimed At Boston

Boston. — International officers, delegates and their wives, of the British Federation of Labor, and Fraternal delegates from the British Trades Union Congress and the Trades and Labor Congress of Canada, attending the 63rd annual convention of AFL in Boston — representing 13 million workers in the three countries — were present at special showings of "The Forgotten Factor", a new three-act industrial drama, and enthusiastically acclaimed it as portraying the national philosophy of teamwork needed to win the war and deconstruct the post war world.

Sixteen hundred people attend the showings and AFL officers present included Dan J. Tobin, Vice-President Executive Board AFL and President of the International Brotherhood of Teamsters; Joseph N. Weber, Vice-President AFL and President Emeritus of the American Federation of Musicians; Felix Knight, Vice-President AFL and President of the Brotherhood of Railway Carmen; William C. Birthright, Vice-President AFL and President International Union of Barbers; Frank Morrison, Secretary Emeritus AFL; Frank Fenton, Director of Organization AFL, and other International, State and Local officers and delegates.

The Fraternal Delegates in attendance from other countries were Harry N. Harrison, British Trades Union Congress and President of the Confederation of Engineering and Shipbuilding unions; William Bayliss, British Trades Union Congress and Member Executive Committee of the Miners Federation of Great Britain, and Joseph Matte, Trades and Labor Congress of Canada.

FIGHTS WAR OF IDEAS

"The Forgotten Factor", as this industrial drama is aptly titled supplies the vital link that is missing in the minds of so many people today regarding World War II — the fact that we are fighting two wars: a war of ideas as well as a war of arms. This shows the battle for the right ideas — the most fundamental of 100% honesty, unselfishness and true justice — is being fought out every day in the nation, in every heart, home and industry, and only if that further victory in this war of ideas is won will we

believe in the principles of the democracy. Our own political leaders, one of the most illustrious of whom was the late Sir Wilfrid Laurier, always pleaded for tolerance, justice, reform, and a better understanding between men and nations. In this respect, the present leader of the Liberal Party, the Right Honourable William Lyon Mackenzie King has been true to his party, its principles, and has endeavoured, as opportunity presented itself and notwithstanding a determined opposition, to translate into legislation the demands of the workers for consideration.

I am aware that exception will be taken to this statement by those who seldom lose an opportunity of denouncing the party and criticising its leaders but on the whole and based upon the declarations made by the leader in Parliament and before conventions of labor bodies the Liberal party far from being finished will be able to enroll those who in favor of constructive reform and the right to employment are not prepared to accept the promises made by the group which unschooled and untried, will not more be able to carry out its program the late Mr. Aberhart.

The Liberal party sensing the needs of the people and their views on reform will make every effort to meet these since it is aware that only thus can it survive as a party of the people.

ARTHUR JOHNSON.

have achieved what we are fighting for.

"The Forgotten Factor" graphically illustrates this clash of ideas in five gripping scenes set in an industrial town and centered around two men and their families — the president of the union and the president of the company. The genius of "The Forgotten Factor" is how it reveals the two men who think of themselves as natural enemies, as really thinking alike, having the same prejudices, fears, faults and virtues, the same problems at home, the same difficulties to handle — the one in his union and the other with his board of directors.

INDUSTRY TRUE BATTLE LINE

In the final scene the two men discover they really want the same thing — a decent world, and that only their own fears, mistrust, pride and stubbornness have kept them from fighting shoulder to shoulder as American to build it. They see the true battle line in industry is no between labor and management, but between the constructive forces of both labor and management on the one hand, and the self-seeking forces of selfishness on the other. With all barriers down the new contract is drawn up and signed on the basis of "not who's right but what's right", to the satisfaction of the union, the company and the workers.

LABOR'S TRIBUTE

"I think this is one of the most wonderful plays that has been put on by this group", said Felix Knight, AFL Vice-President. "It tells a story that both employers and employees might well give serious and careful consideration to." Many labor representatives present at the informal gathering after the performance expressed the opinion that "The Forgotten Factor" is a notable contribution toward winning the battle for industrial teamwork as the foundation of a sound social structure in the post war world.

J. E. A. Johnstone Promoted by I.L.O.

Montreal. — Promotion of J. E. Ainsworth Johnstone, Chief of the Editorial Service of the International Labor Office, to the rank of Chief of Section has been announced here by Edward J. Phelan, Acting Director of the I. L. O.

Mr. Johnstone is a native of Picton, Ont. His promotion places a Canadian among the ranking officials who direct departments of the Office. Among Canadians who have filled similar posts in the past is Dr. W. A. Riddell, now Canadian High Commissioner in New Zealand.

Since the establishment of the I. L. O.'s working headquarters in this city in August, 1940, Mr. Johnstone has edited and supervised the production of its periodicals and other publications.

Mr. Martin Dead

The Labor World has learned with regret of the death of the father of Mr. Paul Martin, K.C., M.P., Parliamentary Assistant to the Minister of Labour.

The Labor World on behalf of its readers and contributors extends to Mr. Martin and members of his family their very deep sympathy and condolence in their bereavement.

Mr. Martin, Senior, was regarded as a very highly respected citizen and was at all times interested in the welfare of the workers. His brilliant son sharing his sympathies has always endeavoured to promote the welfare of those who toil.

Labor and the Peace

The Organized Workers of the United Nations Must Be Accorded a Representative Place at the Peace Table. — A Workers Parliament Must Sit at the Same Time That the Major Conference Deliberates upon the framing of not only Policies of Peace but Post-War Plans for International Understanding.

By BERNARD ROSE, K.C.

The military and industrial soldiers of the United Nations are making the major contribution to that victory that will defeat, and let us hope, completely and irrevocably liquidate nazism, root and branch.

At peace conferences following previous wars labor was practically ignored. Those who attended these conferences were governmental and other leaders assisted by experts. The provisions of the Treaty were not submitted to any representative group of those who fought or worked to achieve the victory that resulted in the defeat of the enemy. It is admitted that following the last great war, a League of Nations came into existence as well as an International Labor Office and a provision inserted whereby labor was mentioned.

It has become evident to all thinking persons and particularly the leaders of labor that in view of what happened when Mussolini took control and Hitler came into power that the one movement which above all the dictators fear is that which represents and can speak on behalf of the workers.

We know that immediately following the outbreak of the war organized labor in Great Britain, the Dominions and the United States declared their readiness to co-operate in every way in all that relates to the production of the munitions of war. Labor did not hesitate; it came out frankly and courageously in favor of an all out war effort. From available information and in spite of occasional strikes, labor has kept its pledge. Notwithstanding all that has been said by patrioters and profiteers, the average modest worker is intensely interested in the war effort and knows that if Mr. Hitler won his fate would be of the industrial slaves of the dictatorship in Italy, Germany, and the occupied countries. The sacrifice is therefore one coming largely from the workers in uniform or in the factory. There are thousands of citizens belonging to the middle and upper classes who have manifested a readiness to make the supreme sacrifice, and on several battlefields have shown a heroism earning for them the heartfelt gratitude of not only the nation's leaders but the population who were thrilled when their exploits were chronicled in the reports of war correspondents.

The war is, and let there be no mistake about it, a people's war. It is also, as our own Prime Minister has pointed out, a global war. It is a war to preserve the institutions which distinguish democracy from dictatorship. It is a war for the maintenance of those principles that are set out in the American Declaration of Independence and the constitution of the United States. It is a war for the Four Freedoms and the principles contained in the Atlantic Charter. It is a war to give every child an opportunity to grow up in an atmosphere of freedom. It is a war to give woman held down for centuries by superstition the opportunity to which she is entitled. It is a war to provide an opportunity for the millions in the East to emancipate themselves and contribute their share toward the building of a higher, nobler, and more lasting international relationship. It is a war to once and for all repudiate the foul doctrine of racial superiority based upon alleged inherited biological or cultural qualities. It is a war that definitely accepts the principle of the Brotherhood of Man contained in many of the ancient philosophers and so nobly re-announced by the Carpenter of Nazareth. It is a war to make possible a better understanding between the peoples of the world's nations. It is a war to bring East and West together in all that affects an exchange of views and the products of the labor of the workers. It is a war that should and must bring about a new era. It is a war that must be followed by the making of a durable and just peace that will not lead to strife between nations because of difference of education, faith or race.

The peace when it is being discussed must give first consideration to the welfare of the toiler and making every possible provision against a recurrence of a third world war. The peace must be such that any possible threat will immediately arouse the organized workers throughout the world regardless of their race, faith, or color. The peace to follow the war must be one that will not only bring with it unity in the interested lands affected by the treaty, but international amity. Such a treaty and such a peace will only be possible if the organized workers of the world will sit at the same time as those who will be charged with formulating the treaty of peace. Those who will constitute the International Labor Peace Parliament will be able to make suggestions and secure the incorporation in the treaty of peace of the provisions that will guarantee, regardless of the attitude of the leaders in any country, the right of the workers to organize, to bargain collectively, to demand such legislation as will protect their rights to participate in the political government of the country, and to elect without fear and restraint of any kind to the national legislative council those who they deem qualified to represent the workers and the citizens of the country.

The peace treaty must also contain a provision that any attempt on the part of any nation, whether belonging to the

Canadian Labor Representation

A demand that "the I. L. O., as a representative world organization, be granted representation in every conference disposing of all problems related to reconstruction so as to protect the interests of the workers of all countries" was contained in a report adopted at the last annual convention of the Trades and Labor Congress of Canada held in the City of Quebec.

The report recommended that "our Executive Council use every endeavor" to have the I. L. O. recognized as entitled to participation in all such conferences.

The report was presented by John W. Bruce for the Committee on Rehabilitation and Reconstruction.

Great Britain Holds Cost-of-Living Line

Cost of living levels in Great Britain have remained at about 28-29% above 1939 with only slight fluctuation for several months, the bulletin of the International Federation of Trade Unions states.

Food prices have been unchanged for at least two years, around 20% above pre-war level. Stabilization is attributed to Britain's price control policy which makes wide use of subsidies.

united group or the occupied countries or the Axis, to in any way interfere or limit the right of workers to organize unions or co-operative associations constitutes an offence immediately and automatically triable before such tribunal as the governing board established to carry the provisions of the treaty may establish.

Only in the degree that the organized workers from the united and occupied nations make their influence felt will it be possible to secure a treaty based upon an understanding and appreciation of not only human values but labor's rights.

No one has more forcefully and eloquently discussed this than the Right Honourable William Lyon Mackenzie King in his splendid book "INDUSTRY AND HUMANITY". When the victorious democratic nations announce the date for the holding of a peace conference, the leaders of organized labor must immediately request that provision be made for seats at the conference of labor's representatives whose voice and vote must be equal to that of the nation's representatives, and whose views in all that relates to incorporation in the peace treaty of labor's rights must be given favorable consideration. Concurrently with this conference of the world's leaders one must be in session to which delegates will be sent from the several major labor groups in the United States, the United Kingdom, and the Dominions of the Empire, as well as the Scandinavian countries, Russia, China and the occupied nations invaded by the Axis. This peace conference of labor will be able to formulate suggestions and proposals which can be submitted to the representatives at the peace conference.

Labor dare not take any chances! Its voice must be heard and its suggestions and recommendations given the consideration they merit since labor will have had the greatest share in the sacrifice made by the citizens of the united nations.

The peace conference must also admit representatives of the women's organizations from the several united and occupied nations. Women have demonstrated their patriotism, their readiness for sacrifice and their ability to meet and solve problems; they will have made a magnificent contribution to the war effort and are certainly entitled to a measure of representation not only at the peace conference but that which it has been suggested labor call to sit simultaneously with the major conference.

Unless every possible precaution is taken, and the treaty so worded, that no individual or exploiting groups will be able to secure control of the minds and resources of the nations, there is a likelihood that through insidious propaganda directed toward rousing class against class, race against race, faith against faith, and nation against nation the seeds of another war may be sown. Never had organized labor so great and unparalleled an opportunity to exercise its influence and good offices in preventing a third world war which would bring with it the destruction of civilization. A great poet once sang of the Parliament of Man. A Great Reformer whose Gospel we profess to believe but whose injunctions to nations have seldom heeded enjoined His followers to go forth and preach His Gospel of Brotherhood. Labor through its strength can make possible the one and the other. It is however vital to the peace of the world that when the nations' leaders sit down to discuss a treaty and formulate a post-war policy that labor as already suggested sit in conference at the same time and make its influence heard as it has during the war the victory of which it has contributed to in so tremendous and successful a degree. Only through organized labor free in every country with democratic institutions and where it is consulted and co-operates with the sincere leaders of the nations we can make certain of that peace, for which generations will bless and thank those who made so great and tremendous sacrifices.

The Appeal of the Pattern Makers' Association

This is an appeal from the Quebec Regional Board to the National War Labour Board by leave granted July 22, 1943.

The application was for an increase in the minimum basic rate and for the payment to pattern makers in various plants of the full cost of living bonus.

The Quebec Board made a definite finding of fact that after consultation with every employer concerned it had reached the conclusion that the prevailing wage rates were fair and reasonable. On considering the matter since the argument we are unable to conclude that the Quebec Board erred in its finding.

As to the application for full cost of living bonus, P.C. 5963 does not contemplate that there should be different rates for different classes of workers in the same industry. The pattern makers cannot have a different rate of cost of living bonus from the machinists. It does appear that the pattern makers have already benefitted by increases in cost of living bonus generally in some of the industries concerned since this application was commenced. No doubt the Quebec Board took the same view as we do.

The appeal must be dismissed.

Les pensions versées aux vieillards et aux aveugles

Québec. — Le 31 décembre 1942, 79,325 pensions de vieillesse avaient été accordées dans la province; 27,993 pensionnaires étaient décédés depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1936, et il y avait 47,450 pensionnaires vivants, lit-on, dans le rapport annuel de la Commission des pensions de vieillesse et de l'Office de l'assistance aux mères nécessiteuses pour l'année 1942.

Depuis 1936, le montant total des pensions de vieillesse payées dans la province est de \$60,452,189. La part du gouvernement fédéral, qui paie 75 p. 100 des pensions de vieillesse, a été de \$45,339,151.79 tandis que le gouvernement provincial, qui s'assure le paiement de 25 p. 100, a payé en tout \$15,113,047.21.

La moyenne payée pour chaque pensionnaire, mensuellement, a été de \$17 depuis 1936. 5,178 pensions ont été annulées et 6,074 refusées, depuis l'entrée en vigueur de la loi.

L'AGE DES PENSIONNAIRES

Le 31 décembre dernier, il y avait, dans la province, 2 pensionnaires âgés de 104; 5 âgés de 103 ans; 4 âgés de 102 ans; 2 âgés de 101 ans; 5 âgés de 100 ans; 6 âgés de 99 ans; 8 âgés de 98 ans; 21 âgés de 97 ans; 31 âgés de 96 ans; 48 âgés de 95 ans; 80 âgés de 94; 293 âgés de 90 ans, etc.

Parmi les pensionnaires vivants, le 31 décembre dernier, il y avait 36 Allemands, 25 Autrichiens, 74 Belges, 122 Français, 217 Italiens, 152 Roumains, 357 Russes, 611 Américains, etc.

CHEZ LES AVEUGLES

Du 1er octobre 1937 au 31 décembre 1942, le nombre des pensions accordées aux aveugles, dans la province, a été de 2,762 et il y a eu 452 décès. Le 31 décembre dernier, 2,146 pensionnaires aveugles étaient vivants.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1937, le montant total payé pour les pensions aux aveugles dans la province a été de \$2,132,305.12. La part du fédéral a été de \$1,599,228.84, et celle de la province de \$533,076.28.

Il y a 717 aveugles pensionnaires à Montréal et 98 à Québec. Parmi les comtés ruraux c'est celui de Bonaventure qui arrive en tête pour le nombre des aveugles, avec un total de 60. Viennent ensuite Gaspé-Nord avec 58; Charlevoix-Saguenay, avec 48; Saint-Maurice, avec 45 Champlain, avec 43, etc.

LES MÈRES NECESSITEUSES

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de pension aux mères nécessiteuses, le 15 décembre 1938, jusqu'au 31 décembre 1942, des allocations ont été payées à 12,112 mères nécessiteuses et le gouvernement provincial, qui assume seul les frais de ces pensions, a déboursé un montant total de \$9,241,317.38. Le 31 décembre dernier, le nombre des allocations encore en vigueur était de 8,459.

Les 8,459 mères nécessiteuses pensionnaires de l'Etat ont un total de 26,213 enfants à leur charge.

Take notice that GERTRUDE MARGARET AMY OGILVIE, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada at its next session for a Bill of Divorce from LORNE FREDERICK WILSON OGILVIE, Real Estate Broker, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, for adultery.

MONTREAL, October 18th, 1943.
G. M. ALMOND,
Solicitor.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Take notice that Freda Watson Norman Daniels, of Montreal, Quebec, will apply to the Parliament of Canada, at its present or next session for a Bill of Divorce from her husband, Thomas Basil Hasard Daniels, accountant, of Montreal, Quebec, for adultery and desertion.

Montreal, October 2nd, 1943.
MERGLER & MERGLER,
Attorneys for Applicant,
Room 803, 159 Craig St. W.,
Montreal, Quebec.